

**RENTREE 2023
FICHE DE POSTE
POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE**

UAI : 0691666L
Type établissement : COLLÈGE
Nom établissement : AIMÉ CÉSAIRE
Commune : VAULX-EN-VELIN

Code discipline de poste :
Libellé discipline : CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

Descriptif général du poste : (550 caractères max)

Le collège Aimé Césaire de Vaulx-en-Velin accueille aussi une SEGPA, 1 ULIS et une UPE2A, 1 OEPRE. Nombreux projets en lien avec le théâtre, l'éloquence, la citoyenneté, l'égalité garçons/ filles. Le poste nécessite des qualités de travail en équipe, un investissement important et des qualités relationnelles. Le CPE devra participer aux axes de travail de la Cité éducative de Vaulx, sur le volet des mesures de responsabilisation et les moyens de favoriser un climat scolaire propice à la persévérance. Les 3 CPE participent au dispositif Ecole ouverte et aux travaux du projet de réseau avec les 4 écoles primaires, en lien avec l'équipe enseignante.

Missions spécifiques et compétences requises

Le Conseiller principal d'éducation, exerçant en éducation prioritaire renforcée, inscrit son cadre d'action dans les missions définies par la circulaire n°2015-139 du 10 août 2015. Cependant, de par les enjeux propres à ces établissements définis par le référentiel de l'éducation prioritaire, la dimension partenariale au sein du réseau, voire de la cité éducative, requiert des compétences spécifiques.

La complexité des situations sociales des élèves exige une maîtrise solide des modalités et des procédures éducatives. Dans le contexte de l'éducation prioritaire,

la relation aux familles est un élément fondamental de la réussite des élèves, qui requiert des compétences spécifiques en terme de communication.

La contribution du CPE au climat scolaire requiert tout autant une analyse experte, une capacité à proposer des actions contribuant à son amélioration ainsi qu'une capacité à gérer des situations de crises.

Le nombre d'acteurs composant les équipes vie scolaire implique une aptitude confirmée à l'organisation du service et à la gestion des ressources humaines. La collaboration avec un ou plusieurs collègues, comme avec les enseignants et les équipes médico-sociales, exige une capacité confirmée à travailler en équipe.

Avec une bonne connaissance des politiques publiques de l'éducation prioritaire, de la ville et de lutte contre la grande pauvreté, le CPE exerçant en réseau d'éducation prioritaire sera plus particulièrement capable :

Concernant la politique éducative de l'établissement et le projet éducatif

- de participer au diagnostic et à la formalisation de la politique éducative pour l'établissement, à partir d'un diagnostic partagé fondé sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif tripartite,
- de mobiliser ses compétences, son action et son service, pour contribuer à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- de conseiller quotidiennement, et en situation de tension, le chef d'établissement sur les situations qui relèvent du champ éducatif,
- d'être particulièrement engagé dans le respect des règles de vie de l'établissement, de proposer et de mettre en oeuvre des stratégies permettant l'appropriation et la bonne application du règlement intérieur par les élèves, dans un environnement complexe, afin de préparer les élèves à exercer leur citoyenneté dans le cadre des valeurs de la République,
- de connaître l'environnement socio-économique d'un territoire et de proposer des actions inscrites dans le parcours Avenir dont il sera un acteur majeur,
- de connaître et travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires éducatifs du territoire,
- de proposer des stratégies de prévention et de gestion des conflits,
- de proposer une animation socio-éducative qui permettra la promotion d'une citoyenneté participative en lien avec le chef d'établissement, les enseignants et les partenaires impliqués dans la vie de l'établissement, du réseau ou le cas échéant de la

cit   educative.

- de contribuer au dynamisme des instances de repr  sentation des   l  ves, et de pr  voir la formation des   lus et leur accompagnement au long de l'ann  e scolaire. Une exp  rience significative dans l'animation des CVC constituera un plus,
- de participer aux dispositifs de type «   cole ouverte » qui accompagnent la vie de l'  l  ve au sein de l'  tablissement en dehors du temps scolaire proprement dit,
- d'  laborer et d'animer un parcours citoyen qui permettra le respect de la la  cit   et des valeurs de la R  publique.

Concernant le suivi des   l  ves

Associ   aux diff  rentes   quipes p  dagogiques des classes dont il a la charge, le CPE sera plus particuli  rement attentif :

- aux conditions d'appropriation des savoirs par les   l  ves. Il sera notamment force de proposition pour les temps o   les   l  ves ne sont pas en classe, en particulier dans l'organisation des temps d'  tudes ou dans le cadre du dispositif Devoirs faits,
- aux modalit  s d  finies de collaboration avec les professeurs principaux et les   quipes p  dagogiques. Il s'impliquera dans la concertation quotidienne comme institutionnelle avec les enseignants,
- dans le cadre du r  seau, il nouera des contacts au sein du conseil   cole-coll  ge, notamment avec les directeurs d'  cole pour avoir une connaissance fine des   l  ves d  s leur arriv  e au coll  ge et assurer un suivi efficace,
- il participera aux   quipes de suivi individuel ou collectif des   l  ves et sera en capacit   d'animer un GPDS, avec une m  thodologie adapt  e,
- il   laborera un pilotage du suivi des   l  ves, fond   sur un tableau de bord et sur des actions correctives, notamment pour pr  venir l'absent  isme et le d  crochage scolaire,
- il saura communiquer avec l'ensemble de la communaut   educative en ma  trisant les outils pour y parvenir (espaces num  riques de travail, logiciels de suivi des   l  ves en usage dans les   tablissements),
- il proposera en concertation avec le chef d'  tablissement, une politique de co-  ducation coh  rente permettant d'int  grer les parents d'  l  ves    la politique educative, et y contribuera activement,
- il sera force de proposition pour l'organisation des temps d'ouverture de l'  tablissement sur son territoire : portes ouvertes, forum...
- il contribuera activement au suivi et    l'accueil des   l  ves    besoins   ducatifs particuliers et des   l  ves allophones nouvellement arriv  s en France.

Concernant l'organisation de la vie scolaire

Avec un sens de l'engagement et une grande disponibilité, le ou la CPE en réseau d'éducation prioritaire renforcé :

- sera prêt à une présence de terrain de tous les instants afin de manifester par cette présence l'autorité éducative dont il est dépositaire auprès des élèves,
- proposera une organisation des conditions d'accueil, des mouvements, y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études collectives, qui prennent en compte la sécurité des élèves particulièrement sensible en REP +,
- travaillera en partenariat, sous l'autorité du chef d'établissement, avec les services de l'Etat en charge des missions de sécurité,
- proposera un plan d'action prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un climat scolaire serein et propice aux apprentissages,
- présentera une expérience significative dans la gestion d'un service vie scolaire,
- sera capable de proposer une stratégie construite de gestion des ressources humaines, qui permette aux personnels contribuant à la vie scolaire, de statuts et de missions différents en réseau d'éducation prioritaire, de pouvoir exercer leurs missions avec efficacité et dans une perspective réfléchie de développement professionnel,
- sera capable de proposer et de formaliser des outils et des actions de formation, partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, pour assurer le bon fonctionnement du service vie scolaire,
- sera capable, dans un tel contexte, de travailler en équipe et en complémentarité au sein d'une équipe qui comporte plusieurs CPE.